

Coaching : Charte déontologique

Mes devoirs de coach

Exercice du coaching :

Je m'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de ma formation, de mon expérience et de ma supervision.

Confidentialité :

Je m'astreins au secret professionnel.

Supervision établie :

L'exercice professionnel du coaching nécessite une supervision. J'y recours chaque fois que la situation l'exige.

Respect des personnes :

Consciente de ma position, je m'interdis d'exercer tout abus d'influence.

Obligation de moyen :

Je mets en œuvre tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel du coaché, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

Refus de prise en charge :

Je peux refuser une prise en charge de coaching pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à moi-même. J'indique dans ce cas un de mes confrères.

Mes devoirs vis-à-vis du coaché

Lieu du coaching :

Je suis attentive à la signification et aux effets du lieu de la séance de coaching.

Responsabilité des décisions :

Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel. De ce fait, je laisse au coaché toute la responsabilité de ses décisions.

Demande formulée :

Lorsqu'il y a prise en charge par une organisation, toute demande de coaching répond à deux niveaux de demande : l'une formulée par l'entreprise, l'autre par l'intéressé lui-même. Je veille à clarifier la demande du coaché dans le contexte de l'entreprise.

Protection de la personne :

J'adapte mon intervention dans le respect des étapes de développement du coaché.

Mes devoirs vis-à-vis de l'organisation

Protection des organisations :

Je suis attentive au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle je travaille.

Restitution au donneur d'ordre :

Je ne peux rendre compte de mon action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec le coaché. Lors de la séance de clôture, c'est le coaché qui fera sa propre restitution au donneur d'ordre.

Equilibre de l'ensemble du système :

Le coaching s'exerce dans la synthèse des intérêts du coaché et de son organisation.

PASSERELLE7

Siège social : 163 rue Gallieni – 92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone : 06 78 12 84 56

Mail : sylviemaingraud@passerelle7.com

SARL au capital de 3000 € - RCS : Nanterre 789 215 720

N° TVA intracommunautaire : FR 71 789215720

APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 92 19223 92